

Certification complémentaire
L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique
Rapport de jury
Session 2021

Textes réglementaires :

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005, 30 novembre 2009 et 6 mars 2018.
- Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (B.O.E.N n°30 du 25 juillet 2019).

Bilan de la session 2021

Disciplines représentées pour l'allemand	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Arts plastiques	2	2	1	50%
Éducation physique et sportive	1	1	0	0%
Enseignements artistiques et des arts appliqués	1	1	0	0%
Génie électrique électronique	1	1	1	100%
Histoire-géographie	2	2	1	50%
Mathématiques	3	3	3	100%
Physique-chimie	1	1	1	100%
Sciences de la vie et de la terre	1	1	0	0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	1	1	1	100%
TOTAL	13	13	8	61,5%

Disciplines représentées pour l'anglais	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Documentation	1	1	1	100%
Économie-gestion (LGT+LP)	2+1	2+1	1+1	66,66%
Éducation physique et sportive	4	4	2	50%
Histoire-géographie	8	6	3	50%
Lettres-histoire	1	1	1	100%
Mathématiques	4	4	3	75%
Mathématiques et sciences physiques	1	1	1	100%
Physique-chimie	2	2	1	50%
Sciences de la vie et de la terre	1	0	0	/

Sciences économiques et sociales	2	1	0	0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	1	1	1	100%
TOTAL	28	24	15	62,5%

Disciplines représentées pour l'espagnol	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Économie-gestion	1	1	1	100%
Éducation physique et sportive	1	1	0	0%
Histoire-géographie	1	1	0	0%
Mathématiques	1	1	1	100%
Mathématiques et sciences physiques	1	1	1	100%
Physique-chimie	2	2	2	100%
Sciences de la vie et de la terre	1	1	1	100%
TOTAL	8	8	6	75%

Disciplines représentées pour l'italien	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Histoire-géographie	1	1	0	0%
Lettres-histoire	1	1	1	100%
Mathématiques	1	1	1	100%
TOTAL	3	3	2	66,67%

Discipline représentée pour le portugais	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Lettres-histoire	1	1	1	100%
TOTAL	1	1	1	100%

La session 2021 a été marquée par une certaine diversification des disciplines représentées dans l'ensemble des langues ouvertes à l'examen, reflet de la variété croissante des profils et des parcours, de plus en plus ouverts sur l'Europe et le monde.

La politique volontariste engagée dans le cadre du Plan Langues vivantes sur la base des propositions du rapport d'Alex Taylor et Chantal Manes-Bonnisseau, *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde*, publié en septembre 2018, qui vise notamment à développer les enseignements en langue étrangère, a, par ailleurs, récemment donné lieu à la multiplication des dispositifs et contextes favorisant l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère : à l'école, au collège, au lycée général et technologique et dans la voie professionnelle, dans le cadre de dispositifs spécifiques de type classes Emile, dispositifs en immersion, sections européennes, binationales, internationales, ou dans le cadre des enseignements communs.

Ouverte aux enseignants du premier degré depuis 2019 (qui peuvent s'inscrire dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques incluant l'éducation musicale et les arts visuels, éducation physique et sportive, et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien), la certification complémentaire pour l'enseignement en langue étrangère d'une DNL continue toutefois d'attirer, à l'échelle académique, une majorité d'enseignants du second degré.

Modalités d'examen

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale d'une durée de **trente minutes** maximum comprenant :

- ❖ un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum qui prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation, dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel ;
- ❖ un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum qui a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Pour le secteur de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique, l'exposé se déroule dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence, et l'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans cette même langue étrangère.

Rappelons que le jury dispose, tout au long de l'épreuve, du rapport rédigé par le candidat pour son inscription à l'examen, dont il a préalablement pris connaissance.

Ce rapport (cinq pages dactylographiées), qui n'est pas soumis à notation, comporte et indique :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Le CV pourra utilement se limiter à une page afin de réserver un espace suffisant à la réflexion pédagogique portant sur l'enseignement de la discipline considérée en langue étrangère, et plus précisément dans la langue dans laquelle le candidat souhaite faire valoir sa compétence.

Il n'est pas attendu que ce rapport soit rédigé en langue étrangère.

Le jury en ayant préalablement pris connaissance, il est vivement recommandé que l'exposé du candidat ne reprenne pas *in extenso* le contenu de ce rapport, sur lequel il peut, en revanche, logiquement prendre appui. Si quelques allusions au parcours et aux motivations du candidat peuvent servir à étayer le propos le cas échéant, il conviendra, là encore, de limiter le temps alloué aux éléments de présentation au profit d'une véritable réflexion pédagogique, qui dépasse la simple description des activités proposées.

Critères d'évaluation

Actualisés dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor, les critères d'évaluation sont précisés en annexe de la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 :

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue. »

Les attendus concernent ainsi à la fois des connaissances réglementaires, des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires. Ces différents éléments ne sont pas hiérarchisés, **la maîtrise de la langue constitue néanmoins un critère d'évaluation déterminant.**

Attentes du jury

La qualité et la maîtrise de la langue

Le niveau de compétence **minimum** attendu pour cette certification se situe au **niveau B2, voire C1, du CECRL** : il sera très utile aux candidats de se confronter aux descripteurs correspondant à l'expression orale en continu et en interaction notamment, qui leur permettront également de s'assurer qu'au-delà de la transmission des savoirs disciplinaires, les activités langagières sont bien visées dans les projets qu'ils mettent ou souhaitent mettre en place.

De manière générale, les prestations les meilleures sont celles des candidats qui se détachent de leurs notes. Les propos organisés, avec quelques mots de liaison propres à l'oral, ont été appréciés. Cependant, on remarque parfois une très nette déperdition entre, d'une part, la présentation du projet, souvent très préparée et peut-être apprise par cœur, pour laquelle le candidat a recours à un niveau de langue relevé et, d'autre part, l'interaction avec le jury. Cet effet de contraste peut jouer en la défaveur des candidats. **La capacité du candidat à réagir spontanément, dans une langue suffisamment proche de l'authentique pour servir de modèle aux élèves, est pourtant l'aspect le plus valorisé par le jury.**

La prosodie et la phonologie sont, à ce titre, fondamentales, une maîtrise trop approximative pouvant rendre le propos difficilement intelligible. Si une pointe d'accent français peut rester perceptible, il convient de

s'approprier, par une pratique et un entraînement réguliers, tant le schéma intonatif que les règles d'accentuation et de prononciation de la langue considérée.

Au niveau syntaxique également, les candidats veilleront à éviter l'utilisation d'une langue trop calquée sur le français. Un entraînement régulier à l'ensemble des activités langagières contribuera, là encore, à l'appropriation d'expressions et de tournures idiomatiques visant à rendre la langue pratiquée plus authentique.

Si l'authenticité de l'expression est valorisée, les candidats veilleront impérativement à bannir un registre de langue familier comme un recours fréquent à des régionalismes, voire à un dialecte. Il est, en effet, attendu que les candidats s'expriment dans une langue standard.

La connaissance du cadre réglementaire

Il arrive que des candidats aient une connaissance très parcellaire du cadre réglementaire, suite notamment aux évolutions récentes dont il a fait l'objet : horaires des sections européennes, modalités de l'évaluation spécifique, conditions d'obtention de la mention « Selo » ou « DNL » sur le diplôme du baccalauréat, niveaux du CECRL, autres dispositifs ou contextes pouvant requérir le recours à un ou plusieurs enseignements de DNL...

Très peu de candidats connaissent, par exemple, la compétence de médiation. Nous recommandons, pour y remédier, de consulter le volume complémentaire du CECRL, paru en 2018, qui met à jour la version de 2001.

L'épreuve ne doit pas, pour autant, se résumer à une compilation d'extraits de textes officiels, sans proposition d'application pédagogique concrète face à des classes.

L'appréhension des enjeux et des spécificités de l'enseignement en langue étrangère : articulation et apports mutuels

Est particulièrement valorisée la capacité du candidat à concevoir ou à se projeter dans des activités qui ont du sens dans le cadre de la discipline et qui comportent, dans le même temps, un enjeu de communication, voire un ancrage dans la démarche actionnelle. Au-delà de l'approche strictement lexicale (au détriment souvent également de l'acquisition d'un lexique général), c'est en action que les élèves doivent être amenés à manipuler les éléments linguistiques à l'étude afin de leur permettre de se les approprier véritablement, et de progresser tout à la fois dans la discipline et dans la langue. Il convient, en effet, de garder à l'esprit que loin de constituer un frein aux apprentissages dans une discipline donnée, la langue vivante étrangère peut, à l'inverse, se révéler être un véritable vecteur d'enseignement, facilitant même la compréhension de certains concepts-clés. Des études montrent, par ailleurs, que l'attention requise par le recours à la langue étrangère augmente tant l'intérêt que la compréhension du contenu.

À cet égard, toute approche utilitariste de la langue est évidemment à proscrire.

Une réflexion, enrichie d'échanges réguliers avec des professeurs de langue et de DNL, sur la démarche et les enjeux de l'enseignement d'une langue vivante, ainsi que sur le processus de développement des compétences langagières dans le cadre d'un enseignement de DNL, permettra de mettre en lumière le nécessaire ancrage culturel de tout enseignement de langue et en langue, qui aura ainsi une incidence sur le choix des supports et situations soumis à l'attention des élèves, non seulement en matière d'accessibilité du contenu, mais aussi et surtout en termes d'appréhension de l'aire linguistique considérée. L'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère est, en ce sens, un puissant levier de développement des compétences interculturelles : il est logiquement attendu des candidats qu'ils aient connaissance des grandes questions et enjeux épistémologiques de la discipline qu'ils enseignent dans le(s) pays où la langue dans laquelle ils souhaitent faire valider leur compétence est parlée. S'intéresser également à la didactique de sa discipline dans le(s) pays de la langue concernée n'est pas superflu. Il apparaît ainsi clairement qu'une même discipline ne saurait être enseignée de la même manière en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, ou encore en français.

L'engagement dans une démarche d'ouverture culturelle et de mobilité

La complémentarité de l'enseignement de langue (LVA/B/C) et en langue (DNL) qui se dessine ainsi laisse transparaître la nécessité d'une action conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs concourant à ces enseignements à l'échelle d'un établissement. L'engagement dans une dynamique collective de toute nature et la volonté de mener des projets interdisciplinaires ou, à tout le moins, de travailler en étroite collaboration avec les professeurs de langue vivante, au-delà de l'appui éventuel apporté par ceux-ci à l'élaboration de certains contenus, sur le plan linguistique notamment, sont particulièrement valorisés, y compris et à plus forte raison encore dans une perspective d'ouverture internationale et de mobilité (voyage ; échange, réel ou virtuel ; mobilité, collective ou individuelle ; partenariats...) La richesse des expériences propres du candidat en la matière est également appréciée, à l'aune des compétences interculturelles qu'elles lui ont permis d'acquérir et qu'il pourra mettre au profit de ses classes.

Quelques pistes de préparation à l'examen de certification complémentaire

La liste de recommandations qui suit vise à accompagner les professeurs souhaitant se préparer à l'épreuve orale de certification complémentaire. Il appartient toutefois à chaque candidat d'organiser son propre parcours de formation en fonction de ses besoins et de son contexte d'enseignement, dont est attendue une connaissance approfondie du fonctionnement et des enjeux.

1- Développer ses compétences linguistiques

Exposition à la langue et à la culture étrangère

Pour augmenter l'exposition à la langue qu'ils auront choisie et mieux connaître les cultures associées, les candidats pourront (liste non exhaustive) :

- se proposer pour accompagner un voyage scolaire, un échange ou tout autre projet de mobilité à l'étranger ;
- effectuer un séjour professionnel à l'étranger (dans le cadre du programme Mirabeel porté par la DAREIC de l'académie de Nancy-Metz, par exemple) ;
- multiplier les contacts et les échanges avec des locuteurs natifs et/ou des personnes parlant couramment la langue dans laquelle ils souhaitent faire valoir leur compétence ;
- suivre l'actualité des pays relevant de l'aire géographique où cette langue est parlée ;
- visionner des reportages, des séries, des films en langue étrangère. Le recours au sous-titrage est possible dans un premier temps, en français si nécessaire, puis le plus rapidement possible en langue étrangère ;
- s'entraîner régulièrement à répéter, parler avec, puis à la place des acteurs ou des journalistes pour imiter la prosodie de la langue sur de courts passages ;
- suivre des cours en ligne (dispositif Pro-Tandem en allemand, par exemple).

Observation de cours en ligne

En nombre variable selon les langues, les candidats trouveront en ligne des clips visant à mettre en exergue certaines pratiques innovantes, dont le visionnage peut permettre, en contexte, d'étudier et d'améliorer la maîtrise de la langue.

2- Développer ses compétences didactiques et pédagogiques en vue de l'enseignement d'une DNL

Prise de contact avec des professeurs enseignant la discipline du candidat en langue étrangère

Dans la mesure du possible, il est vivement conseillé de prendre contact avec un collègue ayant une expérience de l'enseignement en DNL afin d'échanger avec lui/elle (préparation à l'épreuve de certification, observation de cours, planification de projets DNL dans l'une des classes du candidat...)

Observations de cours

Plus largement, il est conseillé de procéder à divers types d'observations afin de mieux connaître le fonctionnement et les spécificités de l'enseignement d'une DNL.

L'on pourra ainsi observer :

- une séquence d'enseignement de sa propre discipline en langue étrangère ;
- une séquence d'enseignement d'une autre discipline en langue étrangère ;
- un cours de langue vivante.

Mise en place d'une situation d'enseignement en langue étrangère

Le jury apprécie tout particulièrement la mise en œuvre effective par les candidats d'une situation d'enseignement en langue étrangère dans le cadre de leurs cours, dont ils peuvent présenter l'analyse le jour de l'examen, en proposant le cas échéant des ajustements, des remédiations ou des prolongements.

Pédagogie de projet

Il est attendu des candidats qu'ils témoignent de leur réflexion sur les pratiques relevant de la pédagogie de projet et sur ses apports dans le cadre d'un enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique.

Travail en équipe

L'aptitude à travailler en équipe avec des professeurs de la même discipline, de DNL ou encore de langues vivantes, constitue une plus-value précieuse pour le bon fonctionnement d'un enseignement de DNL.

Conduite d'une réflexion

Il pourra être particulièrement utile de mener une réflexion autour des points suivants :

- Que peut apporter aux élèves un cours d'une discipline non linguistique dispensé en langue étrangère ?
- Qu'apporte un tel enseignement à l'enseignant ?
- Dans quelle mesure l'enseignement en langue étrangère peut-il enrichir les pratiques mobilisées pour l'enseignement de la discipline de manière générale ?
- Que peut apporter un tel enseignement à l'établissement en termes de travail en équipe, d'ouverture et de dimension européenne ?
- Le cas échéant, quelles sont les possibilités d'échanges et de mobilités d'élèves à l'étranger ? Que peuvent-ils en retirer ?
- ...

3- Quelques liens utiles

- **Emilangues**, le site d'accompagnement pour les sections européennes ou de langues orientales :
<http://www.emilangues.education.fr>
(Attention, le site n'est plus mis à jour depuis 2015.)
- **eTwinning**, la plateforme gratuite et sécurisée qui permet aux enseignants d'entrer en contact, d'élaborer des projets collaboratifs et d'échanger des idées à travers l'Europe :
<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
- **Erasmus+**, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport :
<https://www.erasmusplus.fr>
- La liste des **programmes de mobilité** pour les élèves et les enseignants :
<http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html>
- Le site de la **DAREIC** (Délégation Académique aux Relations Internationales et à la Coopération) de l'académie de Nancy-Metz :
<https://dareic.ac-nancy-metz.fr/>
- Le site **interlangue** de l'académie de Nancy-Metz :
<https://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>
- **La Clé des langues**, site de ressources pour cinq langues vivantes : anglais, allemand, italien, espagnol et arabe, ayant pour objectif de proposer une formation disciplinaire continue et une veille culturelle :
<http://cle.ens-lyon.fr/cle>

- La page Eduscol dédiée à l'enseignement des **langues vivantes** :
<https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>